60e ANNEE. — N° 110 VENDREDI 17 SEPTEMBRE 1920

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation générale en Europe. — Ce que vaut la campagne de Cachin de par son passé politique. — La signification du voyage de M. Millerand sur la rive du Rhin. — Les impôts chez les vainqueurs et les vaincus. Le français paie « deux » quand on demande « un » au boche !...

Si, négligeant pour un instant la situation particulière et difficile, à des titres divers, des nations européennes on cherche à préciser la situation générale de l'Europe on constate que deux pays s'efforcent de détruire le traité de Versailles et que deux autres les secondent d'une façon inespérée.

L'Allemagne ne songe qu'à se soustraire aux engagements signés. Comme les scrupules n'ont jamais étouffés la Prusse on ne saurait être surpris de son attitude. De son côté, la Russie bolcheviste a affirmé son vif désir de seconder les Boches pour libérer l'Allemagne du pacte imposé par les vainqueurs.

Ce qui est moins compréhensible, ce sont les ménagements exagérés de Londres et de Rome à l'égard de Moscou qui fortifient les espoirs germano-russes. La politique étrangère de nos voisins du nord et du sud est guidée par les questions d'ordre intérieur. Anglais et Italiens s'imaginent que leurs concessions aplaniront les difficultés du jour ; après quoi ils espèrent dominer les événements futurs.

Là, peut-être est l'erreur. C'est un point que « l'Informateur Civique » examine fort bien dans les lignes suivantes :

Anglais et Italiens s'imaginent qu'ils peuvent sans danger rendre la main, pour le moment, certains de redevenir les maîtres quand les meneurs socialistes voudront appliquer les principes des soviets. Ils ne peuvent ignorer que les agents de Lénine disposent de fonds considérables dont ils se servent pour recruter des adhérents dans les milieux où les naïfs, les rêveurs faciles à tromper coudoient les révoltés et les dévoyés prêts à toutes les compromissions. On pourrait leur rappeler la fable du léopard qui a laissé grandir dans ses domaines un jeune lionceau, trop faible pour être à craindre, et qui n'a pu résister, plus tard, au lionceau devenu lion.

Nous n'avons pas à intervenir dans les affaires de nos voisins, bien que la manière dont elles sont conduites doive avoir son contre-coup en France ; mais nous ne pouvons nous désintéresser des combinaisons de nature à nous faire perdre le bénéfice trop restreint que nous avons acheté au prix des plus cruels sacrifices.

Que nos anciens alliés cherchent à développer leurs relations commerciales même avec les Allemands et les Russes ; qu'ils se concertent à cet effet, c'est leur droit. Le nôtre est de conserver les gages que nous avons obtenus, de réclamer la stricte observation du traité de Versailles. La France ne refuse ni d'aider l'Allemagne à se relever, ni de traiter avec le peuple russe ; elle refuse de reconnaître l'oligarchie d'ambitieux qui terrorisent la Russie après l'avoir ruinée et qui ne cachent pas leur intention de bouleverser l'ordre social chez tous les peuples civilisés.

A des conciliabules secrets, à des menées occultes, la suprême habileté est de répondre en persévérant dans une politique loyale, à ciel ouvert; en continuant à soutenir la cause du bon sens et de la justice. C'est la voie que suit le gouvernement français ; il n'a qu'à tenir bon, il est sûr d'échapper aux pièges et de faire respecter ses droits.

⁂

C'est un résultat que la ferme politique de M. Millerand saura garantir, en dépit des manœuvres coupables de tous les Cachin illuminés par le Sinaï soviétique !

Aussi bien, pour mesurer l'autorité qu'il faut accorder à la campagne de Marcel Cachin, il suffit de considérer le passé politique de l'homme.

Le correspondant parisien de la *Nation belge* communique à ce journal quelques détails qui valent d'être reproduits. Ils établissent la belle unité de vie politique de cet admirateur de Lénine :

M. Marcel Cachin a été un des hommes du fameux « pacte de Bordeaux » qui ligua socialistes et royalistes pour déposséder les républicains de gauche. Nous le retrouvons ensuite à Béziers contre le radical Lafferre où il n'hésite pas à solliciter le concours des conservateurs, qui lui est accordé. De l'Hérault il passe dans le Gard. En 1910, il est candidat à Alais contre le socialiste indépendant Devèze. Il est soutenu publiquement par les conservateurs. Voici, à titre de curiosité, la lettre adressée aux principales notabilités catholiques et royalistes par M. Bouygues, l'un des chefs du parti royaliste dans le Gard :

« Alais, le 22 avril 1910.

« Cher Monsieur,

« Nous venons de décider de faire *bloc* sur Cachin. Invitez tous nos amis d'en faire de même, le temps nous manquant pour venir vous entretenir, ayant dû différer au dernier moment notre décision pour des causes ayant trait à la deuxième circonscription. Ci-inclus un appel aux catholiques de la première, que nous afficherons en grandes affiches au dernier moment à Alais, Salindres, Rousson, etc. Chez vous, nous ne pouvons pas le faire, car nous nuirions à Cachin auprès de la coterie huguenote.

« On fait courir le bruit que nous votons pour Devèze. C'est une manœuvre ourdie par la clique à ce dernier, — en outre que Cachin est protestant, etc. ; c'est archifaux : il est catholique, né à Paimpol (Côtes-du-Nord). Il est donc Breton pur sang.

« Mettez nos amis en garde.

« Amitiés. « A. BOUYGUES. »

Et dire que ce sont les partisans de la politique Cachin qui reprochent ses variations à Millerand et l'accusent d'avoir trompé les espoirs d'un socialisme démolisseur !

⁂

Maintenant qu'a pris fin la randonnée de M. Millerand dans nos malheureux départements ravagés et sur le Rhin il convient de chercher la signification de ce déplacement.

Les ministres Boches multiplient leurs visites aux régions Rhénanes où ils s'efforcent d'entretenir la mentalité prussienne. En 1870, alors qu'ils occupaient nos départements jusqu'au versement de l'indemnité exigée, les Allemands n'auraient pas permis à nos dirigeants une pareille attitude.

M. Millerand a voulu, sans doute, rappeler la réalité au monde trop insouciant.

Nos départements du nord et de l'est ont été méthodiquement dévastés. Le vaincu nous doit des réparations. Pour le contraindre à s'exécuter nous occupons la rive gauche du Rhin. C'est notre gage. Notre Premier a tenu à se présenter dans les régions occupées avec tout le prestige qui traduit l'ampleur de notre victoire. Il fallait mettre un terme à l'action des dirigeants allemands qui cherchent à nous créer des difficultés nouvelles.

Il ne s'agit pas d'une brimade pour les Rhénans, écrit le sénateur Reynald « ce n'est pas non plus une parade de gloriole vaine. C'est un spectacle d'histoire, la précision des situations actuelles, la réponse à une propagande sournoise et à des menées clandestines. Souhaitons aussi que ce soit le début d'une politique réfléchie. Nous sommes dans les pays rhénans, nous ne voulons pas y violenter les sentiments de la population, mais nous ne voulons pas non plus y laisser l'avantage à un élément prussien, étranger au pays, et d'une mentalité peu conforme à celle de la population. Pour notre sécurité et celle de nos amis, la rive gauche du Rhin ne doit plus être prussienne ; elle a été française, elle a en tous cas des relations directes et nécessaires avec la France. Il y a là pour éclairer notre politique à la fois une vérité politique et une vérité économique. »

Personne ne songe à une politique d'annexion, mais il doit être permis à ces provinces de se détacher de la Prusse si tel est leur désir. Et pour qu'elles puissent se prononcer en complète liberté, elles doivent, pendant tout le délai de l'occupation, être soustraites à l'influence active des ministres prussiens.

⁂

Recevant les Chevaliers de Colomb, M. Marsal, ministre des finances, a fait un tableau impressionnant de l'effort fiscal demandé au contribuable français. Les Américains auront emporté cette conviction que nul pays n'a consenti un pareil sacrifice pour redresser sa situation.

C'est un résultat qui peut flatter notre amour-propre national. Il n'en reste pas moins que la France qui a sauvé la Civilisation, en sacrifiant près de deux millions de ses fils, est deux fois plus chargée d'impôts que le vaincu. C'est un fait qui a été mathématiquement établi par une admirable étude de Edmond Laskine.

Le boche, vaincu, paie *un* quand le français, vainqueur, paie *deux*. Ce n'est pas tout ! La France doit reconstituer dix départements sauvagement ruinés et ravagés, tandis qu'au delà du Rhin, les usines debout, produisent à grand rendement, par suite, à des conditions plus avantageuses que chez nous.

Les Allemands, ayant échoué dans leur abominable agression, sont donc bien placés pour nous disputer avec avantage la conquête des marchés mondiaux...

Attend-on que la France soit ruinée pour obliger l'Allemagne à réparer ses crimes ? Notre pays s'est courageusement remis au travail. Il serait temps que les indemnités allemandes viennent alléger le fardeau écrasant du contribuable français. Il faut que prenne fin cette iniquité qui semble assurer l'impunité et les profits à l'agresseur vaincu.

A. C.

INFORMATIONS

La santé de M. Deschanel

En dépit des soins dont il est l'objet et contrairement à l'attente de son entourage, M. Deschanel n'est plus en état d'assumer plus longtemps la haute charge dont il est investi.

Le Conseil des ministres va s'occuper de la question.

On envisage déjà les candidatures possibles. « Déjà, dit le « Figaro », dans les milieux politiques on prononce des noms. Celui du président du conseil rencontre dans tous les groupes une faveur marquée. Mais M. Millerand consentira-t-il à poser sa candidature ou à la laisser poser ? Parmi ses amis les plus intimes, on ne le croit pas. Mais il y a des devoirs auxquels on ne saurait se dérober.

« Si le président du conseil, malgré toutes les sollicitations dont il sera l'objet, se refusait à laisser se manifester sur son nom les sympathies nombreuses qu'il compte dans tous les partis, on rechercherait alors, parmi les hommes politiques, celui qui serait le plus qualifié pour présider aux destinées de la République.

« Parmi les candidatures possibles, on a cité celles de MM. Jonnart, Raoul Péret, Léon Bourgeois, dont l'acceptation est problématique ; Ribot, Pams, Georges Leygues, etc.

« Un seul fait est certain : c'est que la retraite de M. Paul Deschanel n'est plus qu'une question de jours, et que la convocation de l'Assemblée nationale est imminente. »

La vie politique

On prévoit la prochaine reprise de la vie politique. M. Millerand étant rentré au quai d'Orsay, un très important conseil des ministres va être tenu, au cours duquel seront définitivement arrêtées les grandes lignes du budget de 1921, dont les services des ministères achèvent en ce moment la préparation. A ce conseil, le chef du gouvernement s'entretiendra également avec ses collègues du programme des travaux à proposer au Parlement pendant la session extraordinaire. Aussitôt qu'auront été remplis les blancs laissés dans le projet du budget déposé le 31 juillet par M. François Marsal, les commissions des finances des deux Assemblées pourront en commencer l'étude. Dès le 26 de ce mois, M. Raiberti réunirait celle de la Chambre, M. Milliès-Lacroix convoquerait celle du Sénat pour les premiers jours d'octobre. Quant à la rentrée des Chambres, on l'envisage, dans les milieux informés, pour la deuxième huitaine d'octobre, sauf imprévu.

Cet imprévu, assure l' « Eclair », serait causé par la non-guérison de M. Paul Deschanel et par la détermination que prendrait alors de son plein chef le Président de la République : celle de se retirer. Dans ce dernier cas, le Parlement, après avoir accompli sa tâche constitutionnelle, devrait laisser à l'élu du Congrès le temps de constituer un nouveau cabinet ou de prendre contact avec le cabinet existant. Et la rentrée véritable se trouverait alors renvoyée aux premiers jours de novembre.

L'appel de la classe 1920

(2e *fraction*)

L'appel à l'activité des jeunes gens de la classe 1920 (2e fraction), des Alsaciens-Lorrains de ladite classe et des ajournés des classes 1918 à 1920, déclarés aptes au service armé aura lieu les 4, 6 et 8 octobre prochains.

Incendie des établissements Dunlop

Un terrible incendie a complètement détruit les établissements Dunlop, à Levallois-Perret.

Quand arrivèrent les secours, les bâtiments situés entre la ligne Paris-Versailles et la rue Victor-Hugo, sur une longueur d'environ 200 mètres, étaient déjà complètement enveloppés de flammes. Les pompiers s'attachèrent à circonscrire le sinistre.

On signale trois pompiers légèrement brûlés. Les dégâts sont considérables. Ils dépasseraient 10 millions.

Les mineurs anglais

Conformément à la décision de la Fédération nationale, les mineurs des divers centres miniers ont déposé hier leur préavis de cessation de travail pour prendre effet à partir du 25 septembre.

On persiste à croire cependant qu'une entente interviendra, un courant sérieux se dessinant contre la grève.

En Irlande

Dans les milieux militaires bien informés, on annonce qu'à l'instigation de sir Nevil Macreadi, commandant les forces militaires en Irlande, les femmes d'officiers résidant auprès de leurs maris détachés dans l'île, ont été avisées d'avoir à retourner chez elles en Angleterre. Cet ordre qui place les troupes d'Irlande sur le pied de service actif absolu, cause une grande sensation. On prétend qu'il se modèle sur un ordre analogue donné récemment en Mésopotamie au moment des troubles.

D'autre part, dans un document publié ce soir par les sinn-feiners, on déclare que le gouvernement militaire agit à l'instigation de certains membres du cabinet britannique qui ont décidé d'étouffer coûte que coûte le mouvement sinn-feiner avant la réouverture du Parlement.

Le terrorisme en Espagne

L'insécurité s'aggrave à Barcelone.

La population est inquiète à la suite des attentats qui se multiplient.

Les syndicalistes de Barcelone ont publié une protestation, dans laquelle ils condamnent cette trop longue série de crimes, et se déclarent prêts à seconder les efforts de quiconque se montrera disposé à aborder de front ce grave problème. Cette manifestation inattendue semble indiquer qu'une scission s'est produite au sein du comité directeur des syndicats. La majorité se serait ralliée à l'avis de Salvador Segui qui, effrayé du discrédit que jettent sur le syndicat rouge de tels attentats, se déclare depuis quelques mois opposé à toute action violente et plus spécialement à toute campagne terroriste.

Le gouvernement, réuni en conseil au moment où parvenaient à Madrid les détails des derniers crimes, a décidé de publier un décret réglementant sévèrement la fabrication et la vente des armes.

En Italie

L'agitation ouvrière continue en Italie. Les industriels, dans un manifeste, protestent contre l'attitude du gouvernement qui abdique tout pouvoir devant les désordres provoqués par les syndicats.

En Russie

LES NÉGOCIATIONS

On espère que les négociations de paix russo-polonaises commenceront aujourd'hui.

La délégation de paix polonaise, comprenant quarante membres, a quitté Varsovie à destination de Dantzig.

LITHUANIE ET POLOGNE

Selon un télégramme de Kovno, parvenu dans les milieux lithuaniens, quoique les Polonais aient occupé quelques villages au delà de la ligne Curzon, le gouvernement lithuanien a informé le gouvernement polonais qu'il était disposé à ce que ses délégués rencontrent les délégués polonais aujourd'hui à Kalvaria et à suspendre en même temps les hostilités.

Les Polonais auraient accepté cette proposition.

LES SUCCÈS DE WRANGEL

L'armée de Wrangel, que les Bolcheviks disaient avoir détruite, continue vigoureusement ses attaques.

Les opérations entreprises tant au nord qu'au nord-ouest se développent avec un succès grandissant et suivant les prévisions de l'état-major. Partout où ils sont attaqués, les rouges abandonnent la partie subissant de grandes pertes ; leurs renforts ne parviennent pas à rétablir la situation à l'avantage des Soviets ; presque partout les objectifs désignés aux troupes du général Wrangel ont été atteints.

CHRONIQUE LOCALE

Vers le bolchevisme !

Nous avons annoncé, mardi, que les socialistes extrémistes du Sud-Ouest (Lot compris), s'étaient réunis en congrès à Limoges.

A la suite des débats, l'assemblée a défini le plan de la « prochaine » révolution sociale.

De la motion fort longue, votée par nos révolutionnaires, il faut retenir quelques extraits :

Les Syndicats révolutionnaires du Centre-Ouest veulent « instaurer une société à base communiste ». Donc, pas de « collaboration de classe... Le syndicalisme n'est pas dans son rôle quand il demande aux gouvernants une réforme capable de sanctionner et fortifier l'existence de la société présente..... Il faut fomenter, selon les circonstances et les contingences de chaque moment dans le mouvement ouvrier, une agitation propice au déclenchement de soulèvements parmi les foules prolétariennes...

« Le syndicalisme ne pouvant être que révolutionnaire, la grève générale est une des armes qu'il doit employer pour essayer d'arriver à ses fins, c'est-à-dire la Révolution..... Il faut renverser la classe bourgeoise par la violence et l'illégalité.....

« Le Congrès estime que les Syndicats et Comités devront exercer une dictature implacable à l'égard de la classe bourgeoise et la presse, un de ses principaux instruments de domination, devra être sévèrement surveillée. »

D'où : suppression « de la presse de la contre-révolution..... »

Et vive la liberté !!!

Qui donc, aujourd'hui, trouvera excessif que le gouvernement veuille, conformément à la loi, dissoudre les syndicats de fonctionnaires qui, comme les autres, « ne peuvent être que révolutionnaires » ?

Dans l'armée

Par décision ministérielle, M. le général de brigade Reibell, commandant l'infanterie de la 26e division, à Clermont-Ferrand, est nommé au commandement de la 85e brigade d'infanterie à Strasbourg.

M. Reibell est un ancien colonel du 7e. Il a laissé ici d'excellents souvenirs.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Rouquet Antonin : soldat courageux et dévoué. A été tué glorieusement, le 17 février 1915, à Perthes-les-Hurlus, à son poste de combat dans l'accomplissement de son devoir. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Saru Jean : brave soldat. Tué glorieusement, le 23 décembre 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies près de Mesnil-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Soum Lucien : très bon soldat. S'est toujours fait remarquer par son courage. A été tué glorieusement, le 10 juillet 1916 à Vaux-Chapitre, au cours d'une violente attaque allemande. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Sourie Joannet : très bon soldat, d'un courage exemplaire. Blessé grièvement au cours d'une violente attaque ennemie, à Vaux-Chapitre, le 10 juillet 1916. Mort des suites de ses glorieuses blessures. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Souque Guillaume : brave et courageux soldat. A toujours fait preuve de grande énergie. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 10 septembre 1917, aux Eparges. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Récompense

Nous apprenons avec plaisir que la médaille de bronze de la Reconnaissance française est conférée à Mme Lacoste, née Labie, à Cahors.

LE PAIN

Nous recevons la communication suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le Préfet,

Nous considérons comme un devoir impérieux de notre mandat de nous faire l'écho auprès de vous des protestations quasi-unanimes et véhémentes que soulève dans nos campagnes votre instruction du 6 septembre relative à l'application des décrets des 12 et 15 août dernier sur le nouveau régime du pain.

Nous représentons à l'assemblée départementale des populations rurales dépourvues de toutes grosses minoteries ou boulangeries. On ne vit guère chez nous qu'en faisant cuire son pain ou en troquant son blé contre de la farine.

Imposer des succédanés aux paysans dont le pain est l'alimentation essentielle, c'est provoquer chez lui un esprit dangereux de mécontentement et de révolte ; c'est préparer — sans répression possible appréciable — la dissimulation du froment ou son usage répréhensible. Les petits meuniers viennent nous annoncer qu'ils ferment leurs usines ; des coalitions de propriétaires se forment qui tendent à s'insurger contre les règlements. Débordés par les protestations, les maires de nos communes se laissent gagner par le mouvement et il nous apparaît que l'urgence est extrême de porter remède à cette situation grave. Nous ne méconnaissons pas la valeur des arguments d'ordre économique qui ont inspiré les décrets des 12 et 15 août dont votre circulaire n'est que le reflet. Mais à l'heure où nous vivons, la France victorieuse par la vaillance de tous ses enfants et par la ténacité courageuse de tous ses paysans, doit à chacun — habitants des villes et des campagnes — du pain exempt de mélanges capricieux ou suspects : c'est ce désir, cette volonté qu'au nom de nos deux cantons nous vous prions de transmettre aux Pouvoirs publics.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération bien distinguée.

Ch. GUILHEM,
Conseiller général de Lalbenque.

L. LACAZE,
Conseiller général de Castelnau, Maire de St-Paul.

⁂

COMMUNICATION

Nous recevons, d'autre part, la note suivante :

A Monsieur le Directeur du bureau Permanent.

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre circulaire du 6 courant. Vous nous permettrez de vous présenter quelques observations à son sujet.

Les bureaucrates qui font des règlements, ne prennent pas toujours le temps à réfléchir si oui ou non ces règlements sont applicables.

En l'espèce, nous vous ferons remarquer que 80 0/0 des meuniers, sinon davantage, seront incapables d'établir le pourcentage des mélanges que vous nous fixez, étant donné que les sacs donnés par les cultivateurs à la mouture varient entre 15 et 50. Il faudrait, dès lors, un barème et il y en a tant qui ne savent pas ce que c'est qu'un barème !...

De plus, les moulins de campagne sont dépourvus des moyens propres à rendre un dosage bien régulier. Nous aurions beau nous y employer ; un échantillon pris au hasard accuserait rarement, à l'analyse, un dosage conforme à vos règlements.

Vous avez sans doute pensé que les meuniers avaient de l'argent de reste, car, avec la rapidité *proverbiale* que mettent les administrations à payer ou à établir leurs mandats, nous pourrions bien peut-être rentrer dans nos fonds au bout de six mois. De ce fait, un petit meunier qui aurait une clientèle moyenne aurait facilement 5 à 6.000 francs en roulement.

Tous vos systèmes d'entrées, de sorties, de carnets, ne seraient pas propres à atteindre le but que beaucoup préconisent — et cela avec juste raison — à savoir, la restriction du nombre des employés. Vous pouvez ouvrir un concours de dactylos et en envoyer une à la plupart des meuniers.

D'après vos règlements nous serions nous-mêmes des agents de l'ad-

ministration, mais hélas sans rétribution.

Vous voudriez nous rendre complices de la singulière... opération que se propose l'Etat vis-à-vis des cultivateurs en leur retenant en échange de farine, de succédanés plus ou moins avariés, du blé qui, quoique n'étant pas toujours sans impuretés, a une valeur supérieure.

La première conséquence de cette mesure sera vraisemblablement et tout naturellement de diminuer la proportion des ensemencements en blé.

Le cultivateur sera-t-il toujours la brebis bonne à tondre ? sera-t-il toujours disposé à se laisser faire ? L'avenir pourrait bien nous réserver des surprises à ce sujet.

Un groupe de meuniers
de la région de Labastide-Murat.

COMMERÇANTS, ATTENTION !

Les redevables de l'impôt sur le chiffre d'affaires sont mis en garde contre un individu, se disant faussement contrôleur des Contributions Indirectes, qui s'est présenté, le 10 septembre, chez divers commerçants d'Ussel (Corrèze), et, après examen des livres de commerce, a perçu l'impôt sur le chiffre d'affaires des mois de juillet et d'août, contre remise de quittances détachées d'un carnet à souche.

Naissance

Nous apprenons la naissance de Renée Bergon, fille de notre jeune et excellent confrère Antonin Bergon.

Tous nos meilleurs vœux aux parents et à l'heureux grand-père.

Dans les P. T. T.

L'*Officiel* du 14 courant publie la liste des 396 candidats reconnus admissibles au concours du 5 juillet 1920 pour l'emploi de monteur des installations téléphoniques.

Nous relevons les 3 noms suivants du Lot :

N° 34 : M. J. Rivière.
N° 40 : M. J. Eyquem.
N° 113 : M. R. Malbouires.

Nos félicitations.

Le prix du blé

Le secrétaire général de la C. G. A., Union nationale des Paysans, nous communique la note ci-dessous :

« Dès que le décret du 12 août 1920 rendu sur la proposition du sous-secrétariat du ravitaillement a été connu, des protestations ont surgi de toutes parts dans le monde agricole. La C. G. A., Union nationale des Paysans, les a enregistrées dans son organe « Le Paysan de France » et s'y est associée et est intervenue auprès du ministre. La loi a fixé en effet à 100 francs le prix du quintal de froment sans aucune allusion au poids de l'hectolitre ; ce poids variant suivant les années, le décret prescrit que le poids devra être obligatoirement de 77 kilos pour bénéficier du prix de 100 francs. Ce poids n'ayant pas été atteint dans la plupart des départements pour des causes indépendantes du bon vouloir des agriculteurs (anémie de la terre, circontances atmosphériques défavorables, etc.), le blé sera donc acheté au-dessous du prix fixé par la loi. La C. G. A. a été la première à protester contre cette injustice. Les agriculteurs de l'Aube, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, du Tarn, etc., se sont joints à elle. Le Syndicat de la région de Paris va se réunir à son tour pour examiner cette grave question qui ne comporte qu'une solution, le retrait pur et simple du décret du 12 août. Au cas où cette décision ne serait pas prise par le gouvernement, la C. G. A. engage les cultivateurs à ne livrer leur blé que toutes réserves faites et écrites sur le prix d'achat.

Avis aux pensionnés militaires pour invalidité de 85 0/0 et au-dessus.

Le décret du 5 août 1920 a accordé aux grands invalides, titulaires d'une pension d'infirmité égale ou supérieure à 85 0/0 des allocations allant de 500 à 1000 francs, plus des majorations supplémentaires pour enfants.

Ces allocations ont pour but d'améliorer considérablement leur situation.

Pour en profiter, les intéressés doivent adresser d'urgence une demande au Sous-Intendant Militaire chargé des Pensions de leur département. Ils doivent joindre à l'appui soit la lettre leur notifiant la décision ministérielle leur allouant une pension, soit leur titre actuel d'allocation provisoire d'attente.

Cette demande, et la pièce à joindre sont indispensables aux Sous-Intendants pour l'établissement du livret de paiement.

Or ces livrets sont déjà en possession des fonctionnaires de l'Itendance.

Il y a donc un intérêt majeur pour les pensionnés susvisés à remplir de suite les formalités indiquées, s'ils ne l'ont déjà fait. De plus ils doivent répondre par retour du courrier au questionnaire qui aurait pu ou pourrait leur être adressé à cet effet.

Comité départemental des mutilés, réformés et veuves de guerre.

Contrat d'apprentissage

Le Préfet du Lot, président du Comité départemental, a l'honneur de rappeler aux mutilés, réformés et veuves de guerre les avantages réservés à ceux d'entre eux qui ont passé un contrat d'apprentissage chez un patron particulier.

Les intéressés peuvent ainsi se réadapter sur place à la vie sociale, sans se séparer de leur famille. Par l'apprentissage d'un métier courant dans la région, ils s'assurent, sans sortir de leur milieu, des moyens d'existence durables et souvent indépendants.

Il est institué à leur profit une allocation journalière d'apprentissage variant de 1 fr. à 2 fr., pouvant se cumuler avec leur salaire ou les subventions accordées par le Comité.

Ils peuvent obtenir, lors de leur établissement, des prêts d'honneur à 1 0/0 jusqu'à 2.000 francs.

Pour tous renseignements et formalités, s'adresser au Comité départemental à la Préfecture.

La distribution du courrier

Il fut un temps où le courrier de Paris était régulièrement distribué le matin vers 8 heures.

Ce temps n'est plus.

Très souvent, maintenant, il n'est plus remis à destination que dans l'après-midi.

Il se peut que la cause en soit dans l'arrivée tardive des express.

Mais quand les retards des trains ne sont pas très importants ne serait-il pas possible de retarder un peu la première distribution pour qu'elle puisse comprendre les lettres de la région parisienne ?...

La chose peut paraître sans grande importance à certains. Elle offre, au contraire, des inconvénients multiples pour les commerçants.

Rôle des Assises

Lundi 27 septembre, à midi : 1. Marie Silvestre, épouse David ; 2. Rachilde Lachièze ; 3. Julien Mercié, avortement et complicité.

Ministère public, M. Tiffon, substitut du procureur de la République.

Défenseurs : Me Lacaze, du barreau de Cahors, et Me Alibert du barreau de Gourdon.

Mardi 28 septembre, à midi : Brigitte Miquel, épouse Thérondel, avortement et violences mortelles.

Ministère public : M. Belvèze, procureur de la République.

Défenseur : Me Alibert, du barreau de Gourdon.

Fête de la Place Galdemar

La fête de la Place Galdemar a été célébrée, cette année, avec un éclat particulier.

Dimanche et lundi, de nombreux couples ont tourbillonné avec entrain aux sons d'un orchestre fort bien choisi.

La rue Georges-Clemenceau, ornée avec bon goût par des guirlandes de lampes électriques, avait un aspect féerique.

Le traditionnel et endiablé « Grand-Père » clôtura cette belle réjouissance.

Les organisateurs ont bien mérité les chaleureuses félicitations que n'ont pas manqué de leur adresser danseuses et danseurs.

Marcelle GENIAT
au Théâtre de Cahors

La représentation de

LA RACE

reste fixée au lundi 20 septembre.

Cette pièce rencontre partout un accueil triomphal. La presse toute entière loue l'impresario Ch. Baret d'avoir su s'attacher le concours de Marcelle Géniat, la brillante sociétaire de la Comédie-Française, dont le succès est prodigieux. Ses scènes de l'aveu au second acte, et de l'expiation au troisième, atteignent au summum de l'émotion.

Voici l'opinion de la presse :

Le Journal des Débats.

« M. Louis Baldy a inventé une situation. Que cette situation soit émouvante et ingénieuse, voilà qui ne peut être contesté. Le jeune dramaturge a fait voir dans *La Race* de belles et vigoureuses qualités dans la conduite et la préparation des scènes. Il a de l'éloquence et de l'émotion. »

Le Journal.

« C'est un sujet pathétique que M. Louis Baldy a porté à la scène avec la plus chaleureuse conviction et que les spectateurs du Gymnase ont acclamé. »

La Patrie.

« Voici une très belle pièce ; elle se dresse au-dessus des petites histoires passionnelles à travers lesquelles nos meilleurs dramaturges ont jusqu'à présent regardé l'effroyable cataclysme ; elle met en conflit des consciences et non des chairs, elle hausse au contact de la grande épreuve des âmes qui ne semblaient guère faites pour l'héroïsme moral. »

« Le plus grand, le plus légitime succès a accueilli cette œuvre vibrante, sincère et si douloureusement humaine. »

Excelsior.

« La pièce de Louis Baldy avec de solides qualités de force, de franchise, d'éloquence sans déclamation, a obtenu le succès qu'elle méritait. »

Le Gaulois.

« *La Race* repose, ce qui est énorme, sur une situation que M. Louis Baldy a habilement adaptée à l'actualité. L'exécution en est d'une réelle vigueur et on sent à travers tout le drame une conviction que le public partagera sans nul doute. »

Le Matin.

« Construite avec un sûr instinct de la progression dramatique *La Race* est une œuvre remarquable. »

Albas

Au sujet de l'inauguration. — Le monument des enfants morts pour la patrie ne saurait tarder à être érigé. Les ouvriers spécialistes chargés de cette délicate besogne ont déjà commencé leurs travaux.

En vue de l'inauguration prochaine M. le maire a convoqué à la mairie tous les membres de l'ancienne commission qui avait été chargée de recueillir les fonds.

Parmi les membres de cette importante commission, à tendances de vues opposées, aux opinions politiques tout à fait contraires, l'accord complet s'est unanimement établi sur les devoirs imposés à chacun d'eux dans cette cruelle journée de deuil, consacrée à la mémoire de nos chers morts.

Sur la proposition de M. le maire, une commission de douze membres et le conseil municipal élaboreront ensemble un programme.

Nous avons confiance dans cette commission de vingt-quatre membres pour aplanir les difficultés soulevées et obtenir des concessions réciproques, afin que l'union complète règne ce jour consacré à la mémoire des enfants d'Albas.

Gourdon

Probité. — Notre compatriote M. Georges Linol, substitut à Lille, en villégiature chez ses parents, a trouvé une montre en ville qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

Nos félicitations.

Promotion de classe. — M. Lherm, vérificateur de 3me classe, nommé depuis peu dans notre ville, est élevé sur place à la 2me classe de son grade.

Nous félicitons vivement ce sympathique fonctionnaire qui s'est déjà acquis de nombreuses amitiés dans notre ville.

Gramat

Hippisme. — Voici le palmarès du concours de majoration pour chevaux de selle de demi-sang, qui a eu lieu ces jours-ci dans notre localité sous la présidence de M. le colonel commandant la circonscription de Tarbes :

1. 900 fr., Soleil, à M. Cambournieu, à Maurs, acheté 3.000 fr, ; 2. 750 fr., Sestau, à M. Besse, à Aurillac, acheté 2.750 fr. ; 3. 500 fr., Senin, au même, acheté 2.600 fr. ; 4. 500 fr., Alleluia, à M. Clavières, à Polminhac, non vendu ; 5. 390 fr., Ninon, à M. Cambourieu, à Aurillac, acheté 2.450 fr. ; 7. 300 fr., Manitou-II, à M. Cambournieu, à Maurs, acheté 2.300 fr. ; 8. 300 fr., Assar, à M. Paul Lacarrière, à Thémines, acheté 2.250 fr. ; 9.300 fr., Armande, à Mme de Lavalette, à Aynac, acheté 2.200 fr.

Remonte : Un cheval à M. Blat, d'Assier, acheté, 2.500 fr. ; une jument à M. Revellat, à Gramat, achetée, 2.750 fr. ; un cheval à M. Brousse, à Espédaillac, acheté 2.000 fr.

Salviac

Légion d'honneur. — Nous sommes heureux d'apprendre que le colonel Carrières, originaire de Salviac, vient de recevoir du gouvernement, en récompense de son glorieux passé militaire, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Souillac

Echos de la fête des 11, 12 et 13 septembre. — Notre fête promettait d'être belle et de nombreux étrangers et invités s'étaient rendus dans notre ville. Malheureusement, dimanche au soir, vers neuf heures, un orage éclata et une pluie torrentielle se mit à tomber jusqu'à une heure avancée de la nuit, ce qui porta grand préjudice aux débitants et aux forains.

Le lendemain, le temps était redevenu beau et les divers jeux annoncés au programme ont été exécutés.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame SAGE, née BOUSQUET ; Mademoiselle Lucie BOUSQUET ; Monsieur et Madame POUL, née SAGE, et leur fille et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean BOUSQUET
Restaurateur

leur père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, décédé à Cahors dans sa 73e année, muni des sacrements de l'Eglise,

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Cahors, en l'Eglise Cathédrale, le vendredi 17 courant, à 9 heures 3/4.

Réunion à la maison mortuaire, 3, rue J.-B. Delpech.

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Albert POULVEREL, ingénieur, et leur fils ;

Madame et Monsieur Géraud LALEMAN, employé principal à la Direction des chemins de fer d'Orléans, et leurs enfants ;

Madame et Monsieur Emile CALVET, sous-inspecteur de l'Assistance Publique du Lot, et leur enfants ;

Madame Veuve PELET ;

Madame Veuve LACOSTE,

Et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Eugénie PELET
Veuve Emile ALCHIÉ

décédée à Luchon (Haute-Garonne), le 14 septembre, à l'âge de 66 ans, munie des sacrements de l'Eglise,

Et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu en l'Eglise St-Barthélémy, le vendredi 17 septembre, à 4 heures 3/4 du soir.

Réunion à la Gare.

VENTE

Comportes neuves chêne

TOUTES FUTAILLES
TOUTES QUANTITÉS

Détail

Paul GINOULHAC

19-20, boulevard Bonrepos, 19-20

—o— *GRANDE* —o—

TONNELLERIE

Téléphone 14-70 -o- -o- -o- -o- -o-

TOULOUSE

Torpédo Citroën

4 PLACES A VENDRE

Peu roulé —o— *Etat neuf*

St-CHAMANT, mécanicien, 50, Bd Gambetta

GARAGE CENTRAL — CAHORS

DÉPÊCHES

Paris, 13 h.

L'Angleterre et M. Deschanel

De Londres : Le *Times* écrit : La nouvelle que M. Deschanel a décidé de démissionner sera accueillie avec regret, mais aussi avec une profonde sympathie personnelle, la décision de se retirer n'étant pas moins honorable pour M. Deschanel que son élection à la présidence.

⁂

La santé de Lloyd George

De Londres : La rumeur courait, hier soir, que Lloyd George souffrait d'une forte dépression. Bien qu'un démenti formel soit opposé à cette rumeur, on remarque que, depuis son retour de Suisse, le Premier anglais n'a pas reparu en public, contrairement à ses habitudes.

⁂

Retour de M. Millerand

MM. Millerand, Président du Conseil, Berthelot, Directeur des Affaires politiques aux Affaires Etrangères et Jean Millerand, fils du Président, venant de Lausanne par train spécial, sont rentrés à Paris ce matin à 7 h. 40. Le Président du Conseil a été reçu à son arrivée à la gare de Lyon par MM. Steeg, Lhopiteau, Honnorat, Sarraut, etc. Les honneurs étaient rendues par une compagnie de la Garde républicaine.

En regagnant son automobile, M. Millerand s'est entretenu avec M. Steeg. Il s'est rendu ensuite directement à Versailles où se trouve sa famille.

Dans la matinée, il reçut néanmoins ses collaborateurs et il se rendra cet après-midi à Rambouillet pour visiter le Président de la République.

⁂

La démission du Président

Il est probable que la démission de M. Deschanel sera confirmée ce soir après l'entrevue que M. Millerand aura avec le Président. Mais elle ne sera rendue officielle que dans les premiers jours de la semaine prochaine. Demain matin, les Présidents des deux Assemblées confèreront de la situation avec M. Millerand. On ne pense pas que les Chambres puissent se réunir séparément avant jeudi prochain pour recevoir communication du Message présidentiel.

⁂

La grève des mineurs

De Londres : Neuf jours seulement nous séparent de la date fixée par les mineurs pour la grève. Mais on a de plus en plus de raisons d'espérer qu'elle sera évitée. On croit que les dirigeants du mouvement vont abandonner certaines prétentions quant au salaire et au prix du charbon. On signale en outre qu'en maints endroits les mineurs sont de moins en moins disposés à suivre le mouvement.

⁂

La paix Russo-Polonaise

De Zurich : Un radio de Nauen dit que la Conférence Russo-Polonaise de Riga est maintenant fixée au 18 septembre.

SOUDURE AUTOGÈNE

-Réparations de toutes pièces-

Fer — Fonte — Acier

Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque,
en face la Brasserie
CAHORS

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le Gérant : A. COUESLANT.

ETUDE
de
Me Jean MÉRIC
AVOUÉ A CAHORS
5, rue Georges Clemenceau

VENTE
SUR
SURENCHÈRE DU SIXIÈME

ERRATUM

Par suite d'une erreur matérielle, la vente sur surenchère du sixième des premier, troisième et sixième lots des immeubles dépendant de la succession de M. Augustin GAUSSERES, en son vivant propriétaire à Ramon, commune de Castelnau-Montratier et de la communauté ayant existé entre lui et sa veuve née COURNUT, qui a été annoncée dans le « Journal du Lot » du 15 septembre courant, comme devant avoir lieu le premier octobre prochain, n'aura effectivement lieu que le huit octobre mil neuf cent vingt, à une heure de l'après-midi.

Cahors, le seize septembre mil neuf cent vingt.

L'avoué poursuivant la surenchère,
Signé : Jean MÉRIC.

ETUDE
de
Me BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en Droit
NOTAIRE A CAHORS (Lot)

Premier avis

Suivant contrat passé devant Me BOUYSSOU, notaire à Cahors, le **31 août 1920**, M. FERRAND Jean-Baptiste et dame Marie BARBANCE, limonadiers, demeurant à Cahors, 26, Boulevard Gambetta et domiciliés à Catus (Lot), ont vendu aux époux LABARTHE Jean-Baptiste et Germaine-Victorine BOUZOU, aussi limonadiers, demeurant ensemble à Vers (Lot), le fonds de commerce qu'ils exploitaient à Cahors sous le nom de « Café de Bordeaux » comprenant l'enseigne, le matériel, les marchandises, l'achalandage, etc...

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors au siège du fonds vendu.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile sus-indiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis :
LABARTHE.

SOCIÉTÉ ANONYME DES
FORGES & CHANTIERS de la MÉDITERRANÉE
Capital 13 millions

Augmentation de capital

Emission de **26.000** actions nouvelles de 500 francs, entièrement réservées aux actionnaires,

A titre irréductible à raison d'une pour une et à titre réductible.

Prix d'émission **725 francs** avec droit au dividende de 1920.

Les souscriptions sont reçues du 10 au 30 septembre 1920 :

A la **Société Marseillaise de Crédit**, 4, rue Auber, Paris ;

Au **Comptoir National d'Escompte** de Paris, à Paris ;

Au **Crédit Lyonnais** à Paris, et dans tous les sièges et Agences de ces établissements à Paris et en province.

Notice au *Bulletin* des annonces légales obligatoires du 6 septembre 1920.

Liquidation pour cause de départ

Monsieur **E. MARTY**, Horloger, 5, rue G. Clémenceau, Cahors, prévient sa clientèle qu'il se trouve obligé de prolonger sa liquidation de quelques jours. L'on trouvera encore chez lui **un très grand choix d'horlogerie, bijouterie, avec des réductions allant de 25 à 50 % sur tous les articles or ou argent.**

Ouvrières laveuses
sont demandées de suite
6, faubourg Cabazat

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27

La neige sur les pas

DE

Henry BORDEAUX
De l'Académie Française

LIVRE II

Le triomphe de la vie

Depuis longtemps je nourrissais le désir de retourner dans ma demeure, et j'expiais chaque jour par des larmes la faute où Vénus me précipita lorsqu'elle m'entraîna dans cette ville funeste, m'arrachant à ma terre natale, à ma maison, et à mon époux si digne de mon amour...
(Paroles d'Hélène (*Odyssée, chant IV*).

I

Dès qu'elle apprit le retour de son fils à Paris, Mme Romenay mère accourut à l'hôtel de la rue de Franqueville. Sans se faire annoncer elle pénétra dans le cabinet de travail. Marc, à sa table, dépliait une liasse de lettres. Et cette table était encombrée, soit qu'il n'eût pas trouvé le loisir d'un classement, soit qu'il fût las de l'ordre auquel il avait si vainement soumis ses actions et ses pensées. Il se redressa en voyant la visiteuse, comme s'il était surpris en faute, et son premier geste fut de cacher dans un tiroir cette correspondance qu'il lisait.

— J'ai su que tu étais là, expliqua-t-elle avec timidité, craignant d'être importune ; alors je suis venue.

Il enveloppait du regard le visage maternel, déjà si doux, et que les cheveux blancs adoucissaient encore, comme s'il désirait en absorber la paix, l'infinie paix du soir après les jours vécus. Cette seule présence ne lui apportait-elle pas un secours dans le désarroi qui avait si vite succédé aux heures de vertige où il n'avait plus senti son cœur ni sa raison, comme s'il marchait sur les sommets sans même éprouver le besoin de regarder où ses pieds se posaient.

— Maman ! dit-il. Et ce mot sur sa bouche, c'était comme une plainte d'enfant.

Mais tout de suite après cet élan il se ressaisit. Pas même à elle, il ne livrerait rien de son trouble intérieur. Elle dut l'interroger :

— Ta lettre du Saint-Bernard, si courte, ne m'a presque rien appris. Elle... elle vivra, n'est-ce pas ?

Elle semblait si émue qu'il ne put se tenir de le remarquer :

— Vous l'aimiez donc bien ?

Et tout bas il ajouta : vous aussi, mais ces dernières paroles ne sortirent pas de ses lèvres.

Un peu de sang monta aux joues pâles de Mme Romenay, plus qu'on n'en pouvait attendre de son âge et de sa santé.

— Elle était devenue ma fille. Sans doute, je l'aimais.

— Oui, elle savait se faire aimer de tous. Et maintenant ?

— Maintenant, puisque tu lui as pardonné, je l'aime comme auparavant.

Il esquissa un geste vague qui pouvait signifier qu'il ne savait plus s'il avait réellement pardonné, et il ajouta :

— Vous, vous êtes une sainte.

Plus vivement que ne le comportait l'éloge filial, elle protesta :

— Non non ! Ah ! si tu savais !...

Il l'arrêta dans la révolte de sa modestie, et il lui donna les renseignements qu'elle venait chercher. Thérèse, sauvée, avait pu supporter sans trop de fatigue le voyage de Caux. Là, il l'avait installée au mieux avec Juliette et Mme Acher. C'est un vaste hôtel confortable où il est facile de s'isoler. Des bois de sapins l'entourent. Les rochers de Naye le dominent. Et ses terrasses sont posées à quelques centaines de mètres au-dessus du lac Léman qui s'allonge comme une petite mer. Une convalescente y reçoit, de son balcon, la lumière qui change selon les heures. L'enfant y respirerait cet air vif et salubre de la montagne qui lui était recommandé. Ainsi, l'été, pour elles d'eux, se passerait le mieux du monde.

— Et toi ? demanda-t-elle quand il se tut.

— Moi ? Je resterai à Paris. J'ai beaucoup de travail.

— Même pendant les chaleurs ?

— Même pendant les chaleurs. Voyez : est-ce la peine de chercher ailleurs la campagne ?

Par la baie ouverte, il montra le parc de la Muette dont les frondaisons épaisses, riches de sève, se penchaient sur la grille et même sur la rue, comme de lourdes grappes offertes. En arrière, le Bois prolongeait la perspective. C'était, à perte de vue un long vallonnement de verdure. A peine y distinguait-on de loin en loin une maison, pareille à un îlot. Août, dans ce coin privilégié de Paris, gardait un peu de la légèreté glissante du printemps.

— Tu n'as jamais demeuré ici en août et septembre, observa Mme Romenay.

— C'est vrai. Ce sera nouveau... De temps à autre j'irai leur rendre visite, m'assurer que tout va bien. Entre deux trains, rien n'est plus facile.

— Entre deux trains ?

— Oui. Je prends le soir le rapide du Simplon. J'arrive à Caux bien avant le déjeuner, et je puis repartir à la nuit pour être à Paris le lendemain matin.

— C'est insensé. Pourquoi ne pas te reposer là-bas, auprès d'elle ?

Il éluda la réponse comme s'il n'avait jamais besoin de repos. Les projets qu'il développait, c'étaient des confidences mal dissimulées qui couvraient son orgueil et découvraient sa peine. Et c'était bien ainsi qu'elle les entendait.

— Mais vous, maman, vous devriez les rejoindre, si vous n'éprouvez pas de répugnance à... à revoir Thérèse.

— Oh ! Marc !

— Pour Juliette, ce serait mieux.

— Non, non, je veux rester près de toi.

— Je vous remercie, mère. Ma solitude me suffit.

D'un mot il s'éloignait d'elle. Et ce fut entre eux le silence, un de ces silences où l'on écoute se prolonger les conversations qu'on n'a pas osé soutenir. Elle tenta de se rapprocher de cette douleur qui la fuyait :

— Et après ? reprit-elle.

— Après ?

— Oui, quand la mauvaise saison viendra. Ne ramèneras-tu pas Thérèse à Paris ?

— Je n'ai pas vu si loin. Oui, peut-être : oui, sans doute, à moins que sa santé, pour achever de se rétablir, n'exige un autre climat. Vous savez que je serai absent tout l'hiver ?

— Toi ?

— Oui. Je dois partir pour la Russie. Tout un quartier nouveau de Pétersbourg à construire. Sur place j'établirai les plans, les devis. Des offres fantastiques, des offres qu'on ne refuse pas. Ne vous en ai-je pas parlé ?

— Si, le mois dernier, mais pour les refuser au contraire, à cause de Juliette.

— Je me suis ravisé.

— Et tu emmèneras ta femme ?

— Je ne pourrai pas l'emmener. L'hiver y serait trop rude pour elle. Si elle rentre ici, je vous demanderai d'y venir habiter. Votre réputation sauvegardera son retour. Et ce retour, sans moi, préparera notre réconciliation aux yeux du monde. Oui, ce sera mieux.

(A suivre).

A VENDRE
Camionnette « Ford »
Etat neuf, éclairage électrique
COULON, Soucirac, par St-Chamarand (Lot)

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 septembre 1920.

Le marché, indécis au début, s'affermit en cours de séance et clôture au plus haut partout. Le Stock-Exchange nous transmet des indications très favorables en clôture et passe de gros ordres d'achat sur notre place en mines et pétroles.

Les changes se tendent à nouveau et nos rentes françaises sont lourdes. 3 0/0 54,35, 5 0/0 85,40, 4 0/0 1917 et 1918 68,75 et 69,40, 5 0/0 amortissable 100,05, Crédit National ancien 475, nouveau 485.

Banques mieux tenues, Paris 1.725, Union Parisienne 1.245, Lyonnais 1.669.

Navigations calmes. Suez 6.830, Transatlantique 415, Maritime et Commerciale de France 1.130, Maritime Française 470, Pacifique 525.

Cuprifères hésitantes. Rio 1.720, Utah 987 sur la hausse du dollar, Tanganyika 117.

Industrielles russes fermes. Bakou 3.820, Lianosoff 589, Platine 745, North Caucasian 101.

Pétrolifères très recherchées en clôture. Eagle 599 et 603, Shell 420, Royal Dutch 40.100, Omnium des pétroles 2.625.

Mines d'or très fermes. Crown Mines 141, Goldfields 78,25, Rand Mines 150,50, Mines mexicaines recherchées, surtout la Camp Bird à 44 fr.

En valeurs diverses, les Sucreries d'Egypte sont en progrès à 1.160.